

# **COMMUNIQUÉ : PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Saint-Bonnet de Mure, le 19 mars 2019,

Installux annonce la mise en œuvre à compter du 7 mars 2019, du rachat de ses propres actions conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 14 juin 2018. Ces opérations de rachat pourront être réalisées, dans une période de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, à un prix ne pouvant dépasser le plafond de 410 € par action et ne pouvant excéder 10 % du capital social soit un nombre maximal de 30 350 actions conformément à limite légale.

Il est précisé que le descriptif du programme de rachat d'actions figure dans le Rapport Financier Annuel 2017 déposé le 30 avril 2018 auprès de l'AMF.

Ces actions seront destinées à être annulées.

Installux invite ses actionnaires à consulter le Rapport Financier Annuel 2017 sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.worldreginfo.com> (société / isin : Installux).